# REGLEMENT JEU CONCOURS Spécial Nouvelle ŠKODA Fabia
# Séjour à gagner

SUJET – Lors du lancement de la nouvelle ŠKODA Fabia, Europe Garage Oyonnax et Bourg-en-Bresse organisent un jeu concours permettant de gagner une box séjour d'une valeur d'environ 400€.

**Article 1 : Organisation du jeu**

Europe Garage Bourg-en-Bresse et Oyonnax, immatriculées au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 348 585 597 pour Bourg-en-Bresse et 423 931 484 pour Oyonnax dont le siège social est situé au 124 Avenue Amédée Mercier 01000 Bourg-en-Bresse.
Organise du Samedi 8 septembre 2018 à 10h00 au Dimanche 16 Septembre 17h00 un jeu gratuit sans obligation d'achat.
Le jeu concours intitulé : « JEU CONCOURS - Spécial Nouvelle ŠKODA Fabia», selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est exclusivement ouvert aux personnes majeures, entre la date de début et la date de fin du jeu. Le gagnant remportera une box séjour d'une valeur d'environ 400€. Les frais de transport et d'activité supplémentaires seront à la charge du gagnant. Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel du groupe « Europe Garage », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« Europe Garage » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse).

« Europe Garage » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

**Article 3 : Modalités de participation**

Le participant doit remplir un formulaire distribué lors de l'opération de Street Marketing et disponibles en concession du 08/09/2018 au 16/09/2018 inclus à la concession ŠKODA Europe Garage Oyonnax ou ŠKODA Europe Garage Bourg-en-Bresse dans lesquelles les urnes seront placées. Le participant doit au moins remplir les champs obligatoires et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout

participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « Europe Garage » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

**Article 4 : Gains**

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

Le lot : Une box séjour d'une valeur d'environ 400€. Tous les frais hors activités proposées, les repas, les excursions privées restent entièrement à la charge du gagnant.

**Article 5 : Désignation des candidats**

Un tirage au sort désignera le candidat gagnant le 17/09/2018 à la concession ŠKODA Europe Garage Oyonnax et ŠKODA Europe Garage Bourg-en-Bresse. Un formulaire sera tiré au sort.

**Article 6 : Annonce des candidats gagnants**

Les candidats gagnants seront informés par e-mail à l'adresse ou par téléphone au numéro indiqué lors de l'inscription au jeu-concours.

**Article 7 : Remise du lot**

Le candidat sera informé du statut de gagnant par e-mail ou par téléphone. Sans retour ni réponse de sa part sous 10 jours (27/09/2018), un autre gagnant sera tiré au sort. En suivant l'ordre du tirage, le premier qui accepte les conditions sera choisi comme gagnant du jeu concours et bénéficiera du lot gagné. Il s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, le lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

« Europe Garage » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, ou en cas de force majeure, d'annuler ou de remettre à une autre date le lot annoncé. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements ou annulation.

**Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « Europe Garage » dans le cadre de leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils

peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « Europe Garage » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le gagnant autorise « Europe Garage » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère droit à une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « Europe Garage » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

**Article 9 : Règlement du jeu**

Le règlement du jeu-concours sera consultable sur demande par mail à l'adresse : marketing@egbourg.com.

« Europe Garage » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

**Article 10 : Responsabilité**

La responsabilité de « Europe Garage » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« Europe Garage » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

« Europe Garage » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par le bénéficiaire ou leur invité dès lors que le gagnant en aura pris la possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à « Europe Garage », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

**Article 12 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

« Europe Garage » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « Europe Garage » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée au plus tard trente jours suivant la date de fin du jeu à « Europe Garage ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.